

server le saumon pour l'hiver, ils en ôtent l'arête et quelques tranches pour le laisser de l'épaisseur de trois quarts de pouce, le font secher au soleil et le mettent en paquet. Quand ils veulent le manger, ils le font rechauffer au feu, et il est alors dans tout son jus et dans tout sa graisse. Ordinairement les blancs aiment beaucoup cette nourriture qui est, dit-on, vraiment délicieuse. C'est dans le mois de juin que se fait la pêche du saumon. Pour le prendre, les sauvages se servent ordinatement de seines de cinquante à soixante braies de longeur, qu'ils confectionnent eux-mêmes avec le plus grande dextérité et la plus grande perfection.

On ne trouve à peu près aucune trace de culte religieux parmi ces nations. Il y a bien quelque croyance, mais il n'y a rien pour l'action. Tout se réduit à certaines traditions visiblement fort dénaturées et par conséquent très-obscurées. On croirait pourtant pouvoir y reconnaître une indice de la tradition du déluge et même quelque chose de la rédemption. Mais nous devons laisser à d'autre le soin d'éclaircir cette matière. Nos renseignemens que nous avons recueillis en grande partie dans la conservation, ne sont pas assez complets pour le faire. Il y en a pourtant qui exercent le métier de jongleur, mais c'est presque uniquement à l'égard des malades, et ainsi de les guérir. On permet facilement et avec empressement même, au jongleur de faire sa jonglerie, mais malheur au charlatan, si le malade vient à mourir. Car ce sera lui qui en aura été la cause. Il aura fait la mauvaise médecine. Si quelqu'un succombe à une maladie seulement un peu extraordinaire, il est rare qu'on ne l'attribue à quelque maléfice et que le soupçon ne tombe sur quelqu'un.

Quoique toutes ces nations aient toujours vécu à peu près sans aucun culte, cependant, surtout le grand nombre de celles de l'intérieur du territoire, paraissent aimer la religion et avoir du goût pour la prière, c'est-à-dire, pour le christianisme. Elles ont déjà donné de trop belles espérances, comme nous le verrons plus tard, pour que nous ne puissions pas compter beaucoup sur l'avenir.

Suite à un prochain numéro.

— La malle d'Europe, du 4, apportée par le *Britannia*, est arrivée hier en cette ville. Les nouvelles politiques sont presque d'aucune importance. L'Irlande paraît toujours dans un état d'agitation extraordinaire. Cependant O'Connell était venu prendre son siège au parlement. Le bill pour l'érection de collèges séculiers en Irlande va passer, assure-t-on, malgré l'opposition que lui font O'Connell et les Ecclésiastiques catholiques d'Irlande. On s'attendait que la session tirât à sa fin. Le déplorable incendie de Québec a trouvé beaucoup de sympathie dans la mère patrie. Des comités à ce sujet, avaient déjà été formés à Londres et dans les principales villes commerciales et manufacturières, et on y recevait des souscriptions. Comme nous n'avons pas eu le temps de parcourir la file de nos journaux d'Europe, nous attendrons à notre prochain numéro pour en donner d'autre extraits.

CANADA.

— Hier après midi, 17, pendant un orage accompagné de tonnerre, la foudre est tombée sur les bâtiments occupés par le Lycée de Québec et sur la maison voisine, occupée par M. Madden, un des employés de la poste. Plusieurs personnes en ont été atteintes, entraînées un enfant du nom de Lynch, qui était encore ce matin sans connaissance et dans un état précaire. *Canada.*

N O U V E L L E S R E L I G I E U S É S . FRANCE.

— Mgr l'archevêque de Toulouse adressait dernièrement à MM. les curés de cette ville la lettre suivante :

“ Monsieur le curé,

“ Le samedi 31 mai, le Saint-Père, après avoir pris l'avis de LL. EE. NN. SS. les Cardinaux, doit décider si la Canonisation de la pieuse Germaine Cousin mérité d'être introduite. Nous avons tout lieu d'espérer une décision favorable, et dès ce moment, suivant l'usage de l'Eglise, cette pieuse fille recevra le titre de *Vénérable*.

“ Veuillez bien annoncer aux fidèles, dimanche prochain, que ledit jour, 31 mai, le Saint-Sacrement sera exposé dans notre église métropolitaine, ainsi que dans les églises de Nazareth et du Calvaire, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi ; qu'à neuf heures on chantera une messe du Saint-Esprit, et qu'on donnera à midi la bénédiction du Saint-Sacrement.

“ Recevez, etc.

† P.-T. D., archevêque de Toulouse.

Germaine Cousin naquit dans la paroisse de Pibrac, au diocèse de Toulouse, vers l'an 1579, de parents pauvres, Laurent Cousin et Marie Laroche, dont la race, d'après toutes les recherches, est aujourd'hui éteinte. Dès le berceau, percluse de la main droite et atteinte des érouelles, Germaine perdit sa mère presque en voyant le jour, et se trouva en butte à la haine implacable d'une marâtre tout le reste de sa vie. A peine fut-elle capable d'être

mise à la garde des troupeaux qu'on l'en chargea ; elle vécut et mourut hérétique. Fuyant le commerce des hommes, sa conversation était dans le ciel ; elle aimait sa pauvreté, ses infirmités, sa solitude, les mauvais traitements dont on l'accabloit. La maison paternelle lui était interdite, où lui permettait seulement de prendre son repos à l'étable. Germaine acceptait ces croix avec amour de la main de Jésus-Christ, et y joignait des austérités librement choisies : elle ne voulut pendant toute sa vie d'autre nourriture que du pain et de l'eau. Eloignée de l'église, elle s'y rendait chaque matin pour assister au saint sacrifice, laissant son troupeau sous la garde de Dieu, qui ne l'abandonna jamais. Germaine s'approchait des sacrements chaque dimanche et chaque fête de l'année ; sa dévotion à la sainte Vierge était grande ; au premier son de l'*Angelus* elle se mettait, où elle se trouvait, immédiatement à genoux, et on l'a vu s'enfoncer dans la boue ou se plonger dans le courant de l'eau en traversant le ruisseau qui arrose Pibrac, pour ne pas retarder d'un instant sa prière. Aussi Germaine était-elle l'objet du mépris et des railleries de tous ; on ne l'appelait que la *Bigotte*. Pauvre, sa charité lui faisait trouver des ressources pour secourir ses frères les pauvres ; elle n'avait qu'un-petit de pain, mais elle le donnait. Sa marâtre ne pouvait croire à un tel dévouement, elle l'accusa de voler, et un jour, saisie de fureur, elle poursuivait, armée d'un bâton, la pieuse bergère, qui portait dans son tablier ses humbles aumônes. Cette fureur allait frapper, quelques habitants de Pibrac l'arrêtèrent ; ils ouvrent le tablier de Germaine, mais au lieu de quelques noirs morceaux de pain, ils y trouvent trois ou quatre bouquets de fleurs. L'hiver régnait alors et avait enlevé toutes les fleurs à la terre. — Quelques esprits s'étonnent de lire le même miracle dans les vies des saintes reines Elisabeth de Hongrie, Elisabeth de Portugal, de la sainte Zite, de Lucques, et de plusieurs autres saintes ; mais le chrétien ne s'étonne pas plus de voir les mêmes vertus produire les mêmes prodiges, que de cueillir les mêmes fruits des mêmes arbres. L'ordre surnaturel a ses lois comme l'ordre de la nature. — Depuis, la *Bigotte* ne fut plus appellée que la *Sainte*.

Germaine mourut vers la vingt-deuxième année de son âge, en 1601. On l'enterra dans l'église paroissiale de Pibrac, vis-à-vis la chaire. En 1644, une de ses parentes, Endonalle, étant morte, on voulut ouvrir la tombe, et comme on levait la première tuile, le corps de la bergère, élevé à la surface de la terre, apparut aussi entier, aussi exempt de corruption que le jour de sa mort. La cheimise et le suaire n'avaient pas reçu la moindre atteinte ; la poche du fossoyeur avait frappé le visage, qui saignait comme de la chair vive, les mains tenaient une bougie, la tête portait une couronne d'œilllets à peine fanés et d'épis de seigle remplis de leurs grains, aussi frais qu'au temps de la moisson. Les anciens reconnaissent le corps de la pieuse fille qu'ils avaient eux-mêmes enterrée, et sur lequel ils retrouvèrent les cicatrices des érouelles, la disformité de la main percluse. On le plaça debout auprès de la chaire, et il y demeura, ainsi exposé, jusque vers l'an 1645.

A cette époque, dame Marie de Clément Gros, épouse du noble François de Beauregard, éprouvant je ne sais quelle horreur pour ce corps vénéré, ordonna qu'on l'éloignât du banc qu'elle avait dans l'église. Peu de temps après un ulcère se forma dans son sein, son unique enfant fut mis en danger de mort ; les médecins et les chirurgiens de Toulouse renoncèrent également à guérir l'enfant, à servir l'ulcère. François de Beauregard conseilla à sa femme d'implorer le pardon de Germaine. Ils se mirent en prière, et la nuit suivante la bergère apparut à la grande dame au milieu d'une éblouissante clarté, lui annonçant sa guérison et celle de son fils. Ils étaient complètement guéris l'un et l'autre. Le curé et les notables crurent alors devoir mettre le corps dans une bière et le transporter dans la sacristie.

En 1661, le 22 septembre, messire Jean Dufour, chanoine, archidiacre de l'église cathédrale de Toulouse, vicaire-général de M. de Marca, archevêque de Toulouse et ministre d'Etat, visitait l'église de Pibrac. On lui présenta un corps entier, tel qu'il avait paru dix-sept ans auparavant, quand on le lava de terre. Deux vieillards, âgés chacun d'environ 80 ans, certifièrent que ce corps était celui de Germaine Cousin, qu'ils avaient connue, et le curé de Pibrac produisit un mémoire authentique, de plusieurs miracles retenus par un notaire, avec le scing des parties et des témoins. Plusieurs de ces témoins furent ensuite entendus. Le vicaire-général s'étant fait indiquer l'endroit où Germaine avait d'abord été ensevelie, et où une femme de sa famille avait depuis été enterrée, ordonna qu'on ouvrit ce tombeau, pour savoir si la qualité du terrain n'aurait pas pu contribuer à la conservation du corps. On n'y trouva que de la poussière corrompue et quelques ossements. La bière qui renfermait les reliques fut fermée à clef, et placée à une certaine hauteur contre une muraille de la sacristie ; défense fut faite d'exposer le corps ou aucune de ses parties à la vénération publique, une enquête fut ordonnée, ainsi que, par l'audition et le serment des particuliers, on put s'assurer d'une manière plus authentique de la vérité des faits qu'ils racontaient. Enfin, le vicaire-général dressa un verbal circonstancié de sa visite.

Le 5 janvier 1700, le R. P. Joseph de Morel, prêtre de l'Oratoire, curé de l'église paroissiale de la Dalbade, à Toulouse, et vicaire-général de M. de Colbert, archevêque, conformément aux ordres de ce prêtre et à la Colombe et syndic de la communauté de Pibrac, procéda à une visite. Plusieurs personnes qui avaient vu les reliques lorsqu'on les lava de terre furent entendues, ainsi qu'un grand nombre d'autres témoins de divers miracles, qu'elles attestèrent sur la foi du serment. On reconnaît, dans le verbal du R. P. Morel sur l'état où il trouva le corps, que cet état n'avait pas changé depuis le verbal de M. Dufour. Deux chirurgiens, après avoir prêté serment, en dres-